

# Regards sur

# Anjou

Août 2018 / Volume 45, numéro 6

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

## FÊTE NATIONALE



## UNE ÉDITION RÉUSSIE

La deuxième édition de la fête nationale de l'arrondissement d'Anjou s'est déroulée le 23 juin dernier devant quelque 2 000 personnes venues participer, malgré le temps maussade, aux diverses activités proposées. Sous le thème *Célébrons en famille la fête nationale*, les festivités se sont tenues tout au long de la journée dans le superbe parc d'Anjou-sur-le-Lac. L'arrondissement d'Anjou remercie les Angevins de leur présence, qui a contribué au succès de l'événement, et tient à souligner le travail des partenaires et des employés municipaux qui ont eux aussi assuré la réussite des festivités. L'arrondissement transmet également ses remerciements aux commanditaires de l'événement : M. Richard Dessureault, gérant de la logistique du Club de golf métropolitain Anjou, M. Giovanni Russo, propriétaire du Marché Métro Russo Anjou, ainsi qu'à Mme Clair Bush, directrice du magasin Home Depot, M. Sylvain Picard, directeur général du magasin Bureau en gros et M. Paul Nassar, propriétaire du magasin Maison en Gros Anjou. Sans leur soutien, les festivités n'auraient pas connu le même succès.



## MESSAGE DE LUIS MIRANDA

## PROFITONS ENCORE DE L'ÉTÉ



Même si la rentrée se profile à l'horizon, la belle saison continue de nous offrir de magnifiques journées ensoleillées. Je vous invite à profiter largement des dernières activités organisées dans l'arrondissement au cours du mois qui vient. Je pense, entre autres, à la fête de quartier du 8 août, qui aura lieu au parc Lucie-Bruneau et durant laquelle nous pourrions apprécier le spectacle d'Yvan Pedneault. L'arrondissement vous propose également du cinéma, du théâtre et même un atelier de cirque pour bien terminer la saison estivale.

En ce qui concerne les piscines extérieures, les patageoires et les jeux d'eau, les horaires de ces installations sont prolongés afin que vous puissiez en profiter davantage avec les enfants, pour qu'ils abordent la rentrée enjoués et détendus. À ce sujet, je vous rappelle l'importance de respecter les limites de vitesse pour assurer leur sécurité et éviter les accidents.

Quelques jours à peine après la rentrée, je vous convie à la Journée portes ouvertes de l'arrondissement d'Anjou, qui se tiendra le 8 septembre prochain. Vous aurez l'occasion de participer à bon nombre d'activités et d'animations divertissantes, où le plaisir sera au rendez-vous aussi bien pour les petits que pour les grands. Ce sera le moment idéal pour mieux connaître le fonctionnement de l'administration municipale.

N'oubliez pas la tenue du deuxième super samedi de brocante, qui aura lieu la semaine suivante, le 15 septembre. Je parie que vous serez nombreux à mettre la main sur des trouvailles surprenantes en vous promenant d'un site à l'autre au gré de vos envies.

Un dernier rappel avant de terminer. La période d'inscription automnale débutera le 10 septembre pour les activités organisées par l'arrondissement. Pensez à y inscrire les enfants ! N'hésitez pas à consulter le répertoire d'activités de la saison 2018-2019 afin de connaître tous les détails de notre offre de loisirs.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Maire d'arrondissement et  
conseiller de la Ville de Montréal

## VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de la Ville  
514 493-8010

**Andrée Hénauld**  
Conseiller de la Ville pour  
l'arrondissement d'Anjou  
514 493-8051



**Richard Leblanc**  
Conseiller d'arrondissement  
District Est  
514 493-8017



**Kristine Marsolais**  
Conseillère d'arrondissement  
District Centre  
514 493-8085



**Lynne Shand**  
Conseillère d'arrondissement  
District Ouest  
514 493-8019

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra le **mardi 4 septembre, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.  
Renseignements : 514 493-8004.

## INVITATION

### BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS!



Si vous avez déménagé à Anjou entre octobre dernier et aujourd'hui, communiquez avec nous, car nous désirons vous accueillir et mieux vous connaître. Nous profiterons de l'occasion pour vous donner de l'information sur votre nouveau milieu de vie et vous présenter les activités qui y sont offertes. L'arrondissement d'Anjou organise aussi une journée portes ouvertes le samedi 8 septembre et vous propose de rencontrer les élus, et plus particulièrement M. Miranda, le maire de l'arrondissement. Vous pouvez nous appeler au 514 493-8000 ou nous envoyer un courriel à [anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca). En attendant de vous rencontrer, nous vous souhaitons la bienvenue à Anjou.

## JOUR FÉRIÉ

### FÊTE DU TRAVAIL

Les bureaux administratifs ainsi que les édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou seront fermés le lundi 3 septembre. Cependant, la piscine du centre Roger-Rousseau sera ouverte. Il n'y a aucun changement concernant les collectes. **Bon congé à toutes et à tous!**

## NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Lors de la séance du 5 juin dernier, **Mme Kristine Marsolais**, conseillère d'arrondissement, district Centre, a été nommée mairesse suppléante d'arrondissement pour les mois de juillet à octobre 2018.



## RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Présenté le 5 juin à la séance du conseil d'arrondissement

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Je vous présente le rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou tel que stipulé dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Ce rapport traite des résultats financiers de l'année 2017 et des projections financières pour l'année 2018, du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI). Je vous invite donc à le consulter.

### RÉSULTATS FINANCIERS 2017

En 2017, nous avons reçu une enveloppe budgétaire de 17 903 400 \$ de la Ville centre afin de couvrir les dépenses de l'arrondissement. Pour offrir des services de qualité sans faire de coupures, l'arrondissement a plutôt besoin d'un budget de 26 332 600 \$.

Comme le montant remis par la Ville centre est loin d'être suffisant, nous avons dû imposer une taxe locale afin d'atteindre cet objectif.

À la fin de l'année, les dépenses de l'arrondissement totalisaient 25 922 000 \$ et les revenus étaient de 1 312 000 \$. Nous avons donc réussi, malgré tout, à dégager un léger surplus de 569 000 \$. Nous devons ce surplus à notre gestion saine et efficace.

### RÉSULTATS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) DE 2017

Le PTI permet d'effectuer des projets qui vont assurer la pérennité des infrastructures et des équipements déjà existants et même d'en ajouter d'autres lorsque c'est possible. La Ville centre remet une enveloppe aux arrondissements pour effectuer certains projets. En 2017, le montant reçu était de 5 663 000 \$. Les travaux réalisés s'élèvent au montant de 6 949 200 \$.

Voici un aperçu des principales réalisations :

- Fin des travaux de mise aux normes du dépôt à sel, pour 1,2 M\$;
- Réaménagement de l'aire de jeux et du chalet au parc Lucie-Bruneau, pour 1,1 M\$;
- Rénovation intérieure et réfection du stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil, pour 0,8 M\$;
- Rénovations intérieures et début des travaux de fenestration et d'accessibilité universelle de la mairie, pour 0,7 M\$;
- Aménagement d'aires de jeux et de jardins communautaires au parc Roger-Rousseau, pour 0,6 M\$;
- Réfection du chalet au parc Chénier, pour 0,6 M\$;

- Fin des travaux de la Place publique au parc Goncourt, pour 0,4 M\$;
- Réfection des trottoirs, pour 0,3 M\$;
- Réaménagement des espaces verts sur l'avenue des Closeries et sur l'avenue de Malicorne, pour 0,2 M\$;
- Aménagement et installation d'aires d'entraînement et de balancelles dans divers parcs, pour 0,2 M\$.

L'arrondissement a initié le processus d'acquisition d'un terrain pour la future maison de la culture ainsi que pour la mise aux normes de l'aréna Chénier.

Au-delà des 6 949 200 \$ réalisés s'ajoutent des dépenses réelles de 6 100 000 \$ que l'arrondissement d'Anjou a exécutées sur son territoire à même des budgets alloués aux services corporatifs principalement pour des travaux d'infrastructures routières.

### SITUATION FINANCIÈRE 2018

En 2018, le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté un budget total de 26 718 100 \$ constitué des transferts de la Ville centre au montant de 17 908 100 \$ et de revenus autonomes de 1 400 000 \$.

Afin de financer l'écart entre les montants alloués par la Ville centre et les besoins de l'arrondissement, nous avons dû affecter un montant de 1 489 900 \$ provenant de notre surplus en plus d'imposer une taxe locale. Nous souhaitons terminer l'année 2018 sans dépense supplémentaire au budget voté tout en offrant la même qualité de services à nos citoyens.

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2018, 2019 ET 2020

L'enveloppe du PTI en 2018 pour Anjou est de 5 663 000 \$. Les projets prioritaires par l'arrondissement sont :

- le remplacement des fenêtres de la mairie;
- le début des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier;
- l'éclairage du terrain de soccer au parc Lucie-Bruneau.

Concernant le rapport du vérificateur général et du vérificateur externe, le vérificateur général de la Ville de Montréal et le vérificateur externe ont conclu que les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, qui incluent les résultats des arrondissements, donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2017 sans aucune réserve.

Soyez assurés que nous travaillons toujours dans l'objectif de vous offrir les meilleurs services possibles au moindre coût.

### Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville

## Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

**Réalisation et conception graphique**  
Lithium Marketing

**Impression**  
Deschamps Impression

**Tirage**  
22 765 exemplaires

**Distribution**  
Société canadienne des postes  
(Courrier de quartier)

**Site Web**  
[ville.montreal.qc.ca/anjou](http://ville.montreal.qc.ca/anjou)

**Dépôt légal**  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

Copyright 2018 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



**Mairie de l'arrondissement d'Anjou**  
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9  
Ouverte du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 16 h 30  
[anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:anjou@ville.montreal.qc.ca)

**Accueil, information et orientation**  
514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et développement social**  
514 493-8200

**Centre communautaire d'Anjou**  
7800, boul. Métropolitain Est  
514 493-8222

**Urgence** : 911

**Police**  
Poste de quartier 46 : 514 280-0146  
Appels non urgents : 514 280-2222

**Travaux publics**  
(bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130

## UN ARBRE POUR MON QUARTIER



## LA CAMPAGNE DE VERDISSEMENT EST UN SUCCÈS

Au printemps dernier, la participation des citoyens angevins a contribué au succès de la campagne de verdissement de la SOVERDI. Grâce à votre implication, ce sont approximativement 85 arbres qui ont été plantés sur le territoire d'Anjou. Dès le 23 août, la campagne d'automne prendra officiellement le relais et vous aurez jusqu'au 27 septembre pour commander un arbre en ligne sur le site [unarbrepourmonquartier.org](http://unarbrepourmonquartier.org). En plantant un arbre, vous améliorez à la fois votre environnement et votre qualité de vie.

## BRANCHE DE FEUILLUS



## COLLECTE SUR DEMANDE SEULEMENT

La collecte a lieu toutes les semaines et son objectif premier est de contrôler la propagation de l'agrile du frêne. Vous pouvez bénéficier de ce service en communiquant avec le bureau Accès Anjou en composant le **311**, au plus tard le lundi, pour que les branches soient déchiquetées sur place dans la même semaine.

## RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES



### QUI EST VISÉ PAR CET HOMMAGE ?

Tout bénévole s'étant démarqué par une implication et un accomplissement exceptionnels dans la communauté angevine. Les catégories sont les suivantes :

- Grand bénévole (bénévole depuis 15 ans et plus);
- Bénévole de soutien (bénévole depuis 4 à 14 ans);
- Relève bénévole (bénévole depuis trois ans ou moins).

Les personnes ayant déjà été honorées à titre de grand bénévole ne sont pas admissibles.

## RÉGLEMENTATION

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'AGRILE DU FRÊNE

Depuis le 25 juin, la Ville de Montréal a bonifié les subventions pour le traitement des frênes sains (règlement 15-063) et le programme d'aide pour le remplacement des frênes morts ou dépérissants (règlement 17-077) est ouvert à l'ensemble des propriétaires privés (habitation unifamiliale, multilogement, immeuble à usage mixte, non résidentiel ou industriel). Pour demander une subvention, consultez le site de la Ville de Montréal à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/agrile](http://www.ville.montreal.qc.ca/agrile). Nous vous rappelons que le traitement des frênes doit être effectué avant la fin du mois d'août.

**PROPRIÉTAIRES DE FRÊNES, À VOUS D'AGIR!**  
Bonification de l'aide financière pour le traitement contre l'agrile.

## UN PPCMOI, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation pour un immeuble déterminé. Le Règlement sur les PPCMOI (RCA 138), qui est entré en vigueur le 26 avril dernier, vise à permettre à certaines conditions la réalisation d'un projet malgré le fait qu'il déroge à l'un ou à l'autre des règlements d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou. Cette technique peut servir à autoriser un projet non conforme à la réglementation, mais qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

Il s'agit d'un outil commode qui facilite, par exemple, la mise en valeur d'emplacements problématiques. On peut ainsi encadrer le développement urbain cas par cas. Cette réglementation relève du zonage par projet, car à la suite de l'approbation de la demande, le nouveau zonage est rattaché au projet lui-même et non à toute la zone, comme le veut la pratique actuelle.

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement, mais il est limité à des projets comprenant au moins une nouvelle construction ou un agrandissement.

### Les 10 critères d'évaluation portent sur divers aspects généraux :

1. Intégration de l'usage dans le milieu;
2. Contribution à la mise en valeur de l'espace public;
3. Contribution au paysage architectural;
4. Apports sociaux, culturels et économiques;
5. Contribution au verdissement et à l'intégration au paysage;
6. Cohérence fonctionnelle du projet;
7. Minimisation des nuisances;
8. Contribution au développement de la mobilité durable;
9. Minimisation de l'empreinte environnementale;
10. Faisabilité du projet.

L'évaluation d'une demande d'autorisation pour un PPCMOI vise à assurer son acceptabilité avant de l'approuver, tout en tenant compte du site et de ses répercussions sur le voisinage. Chaque demande est évaluée selon les critères d'évaluation énoncés.

C'est le conseil d'arrondissement qui accepte ou refuse ce type de demande après avoir obtenu au préalable l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il faut savoir que les démarches pour l'approbation d'un tel projet prennent plusieurs mois et sont susceptibles d'une approbation référendaire.

## RÉSIDUS VERTS



## LA COLLECTE CONTINUE

Les prochains ramassages de résidus verts auront lieu les mercredis **8 et 22 août et les 5 et 19 septembre**. Nous vous demandons d'utiliser des boîtes de carton d'une longueur maximale de 1,5 m, des poubelles d'une capacité d'au plus 150 litres et munies de poignées ou des sacs en papier ou en plastique transparent. Tous doivent être fermés et ne laisser échapper aucun résidu. Leur poids ne doit jamais excéder 25 kg une fois remplis. Fermez-les convenablement et placez-les en bordure de trottoir sur votre terrain, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin de la collecte.

### RÉSIDUS VERTS ACCEPTÉS

- Résidus de nettoyage des jardins, des potagers et d'arbres fruitiers
- Rognures de gazon
- Feuilles mortes
- Branches de conifères (par exemple : haie de cèdres) de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre, attachées en fagot avec de la corde ou déposées dans les contenants autorisés

### RÉSIDUS REFUSÉS

- Branches de feuillus
- Résidus alimentaires (notamment les restes de table)
- Litière d'animaux
- Terre et pierres
- Souches et troncs d'arbre

## MISE EN CANDIDATURE

Monsieur Luis Miranda et le comité de sélection *Hommage à l'action bénévole angevine* vous invitent à leur faire parvenir le nom des bénévoles qui se sont particulièrement démarqués par leur engagement et leur apport au développement de notre arrondissement et de notre communauté. Ainsi, nous leur rendrons un vibrant hommage lors d'une soirée qui aura lieu en octobre prochain (sur invitation seulement).

### COMMENT PROPOSER UNE CANDIDATURE ?

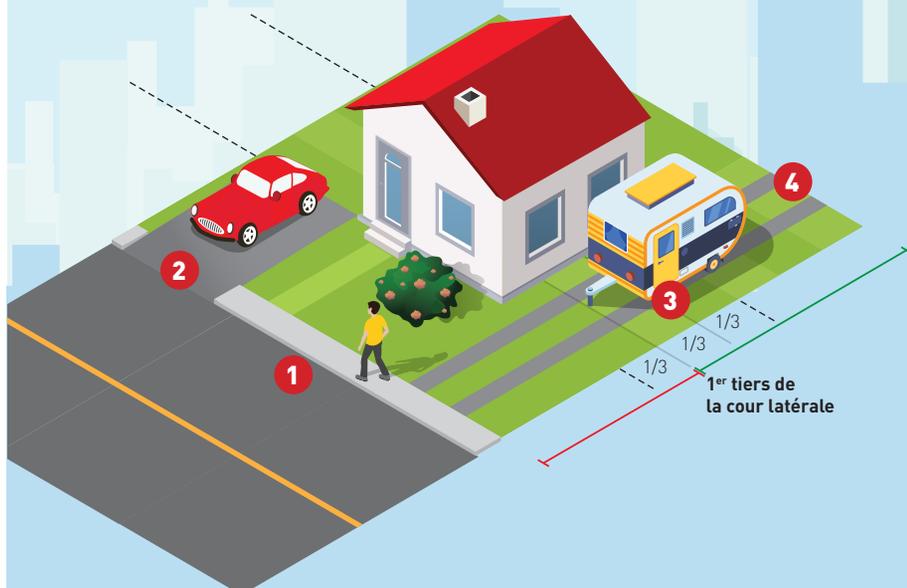
Si vous souhaitez proposer la candidature d'une ou de plusieurs personnes, veuillez vous procurer le formulaire approprié sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse : [ville.montreal.qc.ca/anjou](http://ville.montreal.qc.ca/anjou). Le formulaire est également disponible à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) située au 7500, avenue Goncourt (2<sup>e</sup> étage). Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Les mises en candidature doivent parvenir à la DCSLDS **au plus tard le vendredi 7 septembre 2018**.



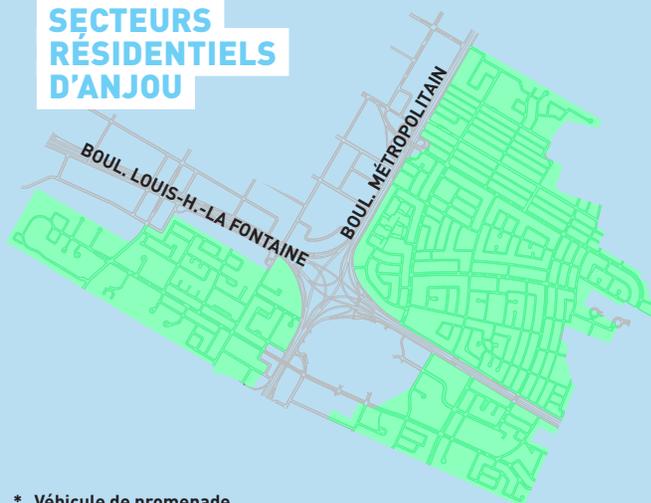
**Renseignements supplémentaires :**  
514 493-8204

## Modification à la réglementation relative au stationnement des véhicules récréatifs, des remorques et des véhicules autres que de promenade



L'arrondissement d'Anjou tient à aviser la population angevine qu'une modification a été apportée au règlement sur le stationnement des véhicules récréatifs, des remorques et des véhicules autres que de promenade. L'objectif de ce règlement est d'autoriser principalement les véhicules de promenade à se stationner dans les secteurs résidentiels de l'arrondissement d'Anjou. Pour connaître les différents types de véhicules et les exceptions permises, consultez le tableau, le croquis et la carte ci-après.

### SECTEURS RÉSIDENTIELS D'ANJOU



#### \* Véhicule de promenade

Véhicule aménagé principalement pour le transport de personnes, de moins de 2,5 m de hauteur et de moins de 6,8 m de longueur, qui n'est pas muni d'équipements servant à effectuer un travail (pelle, échelle, treuil) à l'exception d'un véhicule servant au transport adapté qui peut avoir une hauteur supérieure.

#### \*\* Véhicule récréatif

Roulotte, tente-roulotte, bateau, motoneige, véhicule tout-terrain, caravane motorisée d'une hauteur supérieure à 2,5 m ou d'une longueur supérieure à 6,8 m.

### 1 STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Véhicule de promenade*	<b>Autorisé</b> selon la signalisation en vigueur.
Véhicule récréatif** et remorque	<b>Interdit</b> dans les secteurs résidentiels (voir carte). <b>Stationnement limité à une heure</b> dans les autres secteurs.
Autres	<b>Interdit</b> dans les secteurs résidentiels (voir carte), sauf le temps nécessaire pour effectuer un travail, une livraison ou un service à domicile. <b>Stationnement limité à une heure</b> pour les camions de plus de 3000 kg dans les autres secteurs.

### 2 COUR AVANT

Véhicule de promenade **seulement**.

### 3 COUR LATÉRALE

Véhicule de promenade	<b>Autorisé</b> dans une case de stationnement.
Véhicule récréatif	<b>Autorisé</b> au-delà du premier tiers de la cour (voir croquis). <b>Hauteur maximale autorisée : 3 mètres</b>
Remorque	<b>Autorisé</b> au-delà du premier tiers de la cour (voir croquis). <b>Hauteur maximale autorisée : 2 mètres</b>
Autres	<b>Interdit</b>

### 4 COUR ARRIÈRE

Véhicule récréatif	<b>Autorisé</b> <b>Hauteur maximale autorisée : 3 mètres</b>
Remorque	<b>Autorisé</b> <b>Hauteur maximale autorisée : 2 mètres</b>
Véhicule de promenade	<b>À vérifier</b> si une case de stationnement est autorisée selon le zonage.
Autres	<b>Interdit</b>

### AUTORISATIONS TEMPORAIRES (non applicables sur la voie publique)

Véhicule récréatif	Deux fois par saison, pour des périodes n'excédant pas 72 heures consécutives, avec l'obtention d'une autorisation sans frais. Cette autorisation peut être obtenue au bureau Accès Anjou (7701, boul. Louis-H.-La Fontaine).
Remorque	Le stationnement temporaire d'une remorque est autorisé lors de travaux effectués sur la propriété, avec l'obtention d'une autorisation sans frais. L'autorisation peut être obtenue au comptoir des permis au 7171, rue Bombardier.

### NOTES

Véhicule récréatif	Le stationnement d'un véhicule récréatif ne doit pas réduire le nombre d'espaces de stationnement nécessaires sur le terrain. Un seul véhicule récréatif par terrain.
Remorque	Le stationnement d'une remorque ne doit pas réduire le nombre d'espaces de stationnement nécessaires sur le terrain. Une seule remorque par terrain.

## AFFICHAGE LIBRE

### INSTALLATION DE MODULES

La Ville de Montréal installera en 2018 des modules d'affichage libre à différents endroits sur le territoire d'Anjou. Ces panneaux sont réservés aux résidents et aux organismes de l'arrondissement. C'est la Ville centre qui en assume les coûts de fabrication ; cependant un organisme sera gardien de la teneur des messages, notamment pour la gestion des contenus à caractère haineux. Voici les endroits où ces modules d'affichage seront installés :

Devant le 7053, rue Jarry Est ;

Sur l'avenue de la Nantaise, au coin du boulevard des Galeries-d'Anjou, dans le parc des Roseraies ;

Dans le stationnement du centre communautaire d'Anjou, situé au 7800, boulevard Métropolitain Est ;

Devant l'entrée de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (bibliothèque Jean-Corbeil), située au 7500, avenue Goncourt ;

Devant l'entrée du chalet de la piscine Chénier, située au 5555, avenue de l'Aréna ;

Devant le centre communautaire Roger-Rousseau, situé au 7501, avenue Rondeau ;

Devant le 8661, avenue de Chaumont.

## CAMPAGNE DE COMMUNICATION

### CHIENS EN LAISSE Quand on est responsable, on l'attache.

Tenir son chien en laisse réduit les risques d'accident.



➔ Pour plus d'information, consultez la section *Ensemble, révisons notre règlement animalier* du site Internet *Réalisons Montréal*, accessible au [www.realisonsmtl.ca](http://www.realisonsmtl.ca).



## BUREAU DU CITOYEN

Le bureau du citoyen fait relâche pour le mois d'août, mais il sera de retour au mois de septembre.

## JEUX DE MONTRÉAL



## SIGNATURE DU LIVRE D'OR

Nous adressons nos félicitations à tous les jeunes athlètes d'Anjou et à leurs entraîneurs qui ont participé aux Jeux de Montréal, du 4 au 8 avril, dans les disciplines suivantes : badminton, basketball, escrime, hockey, judo, karaté, natation, patinage artistique, soccer, tennis et taekwondo. Cette année, les jeunes des équipes de basketball de l'école Chénier ont remporté la bannière des jeux grâce à leur première position au classement général. Bravo à tous ces jeunes sportifs qui sont des modèles à suivre !

## PARC ROGER-ROUSSEAU



## INAUGURATION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

Ouvert officiellement depuis le mois d'avril dernier, le jardin communautaire du parc Roger-Rousseau a été inauguré le samedi 2 juin, en présence de M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou et conseiller de la Ville, de Mme Andrée Hénault, conseillère de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, de Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, district Centre, ainsi que de M. Richard Leblanc, conseiller d'arrondissement, district Est. Les membres du comité du jardin, Mme Audrey Pineau, Mme Cheng Gaul, Mme Carmen Tremblay, M. Gaspar Mésidor et M. Maxime Boulay, ont également assisté à l'événement. Par la suite, tous ont profité de la merveilleuse journée en partageant un pique-nique en plein air.

## PISCINES, PATAUGEOIRES ET JEUX D'EAU

### OUVERTURE PROLONGÉE

Profitez de la prolongation de l'ouverture des piscines extérieures du **27 août au 3 septembre**. Durant ces journées supplémentaires, vous pourrez accéder aux sites suivants :

#### PISCINES – Parcs Roger-Rousseau et Lucie-Bruneau

Lundi au vendredi 16 h à 20 h  
Samedi et dimanche 12 h à 20 h

#### PATAUGEOIRES – Parcs Roger-Rousseau, Lucie-Bruneau, du Bocage et de Talcy

Lundi au dimanche 10 h à 19 h

#### JEUX D'EAU – Parcs André-Laurendeau et de Peterborough

Lundi au vendredi 16 h à 18 h  
Samedi et dimanche 12 h à 18 h

**ANJOU**  
à votre service!

**JOURNÉE PORTES OUVERTES**

**samedi 8 septembre**  
de 10 h à 15 h

**BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS**

7701, BOULEVARD LOUIS-H.-LA FONTAINE  
Renseignements : 514 493-8000

**SUR PLACE**

- ★ atelier de maquillage;
- ★ balades en train;
- ★ jeux gonflables;
- ★ tirages de prix de participation;
- ★ mascotte Anjouer;
- ★ distribution de sacs de compost (quantité limitée);
- ★ et d'autres activités surprises.

**PROGRAMME**

**VENTE DE LIVRES D'OCCASION**

À compter de 9 h 30 au sous-sol de la bibliothèque Jean-Corbeil située au 7500, avenue Goncourt (émission de la carte de citoyen sur présentation d'une preuve de résidence)

**MARGOT ET VICTOR FAFOUIN**

Spectacle pour enfants âgés de 2 à 8 ans  
À 10 h 30 et à 13 h 30, dans le stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil

**VISITE COMMENTÉE**

Visite en autobus de l'arrondissement d'Anjou  
Départ à 11 h 30 (durée 1 h)

**ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE**

De 11 h 30 à 13 h

**M. VERDIN À L'ABORDAGE**

Spectacle familial à 13 h 30  
À la place des Angevins

**VÉHICULES EN DÉMONSTRATION**

- ★ rétrocaveuse, camion-grue, souffeuse, citerne de rue, nacelle, camion 10 roues, etc.;
- ★ voiture de police;
- ★ camion antique de pompier;
- ★ simulateur d'incendie.

**KIOSQUES D'INFORMATION ET D'ANIMATION**



**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
7500, avenue Goncourt  
514 493-8260

**Bibliothèque du Haut-Anjou**  
7070, rue Jarry Est  
514 493-8271

*Jouer avec votre enfant et un livre développe son intelligence.*



**ACTIVITÉS POUR LES JEUNES**



**Les Brico-libres Fantastique renard et autres amis**

Bibliothèque du Haut-Anjou  
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus (les plus jeunes sont les bienvenus accompagnés d'un adulte).  
Pour créer quand cela te convient. Le projet est expliqué pas à pas et le matériel est fourni.

**Les Jeudis bricolage**

Bibliothèque Jean-Corbeil  
**Les jeudis 9 et 22 août, à 14 h**  
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus (les plus jeunes sont les bienvenus accompagnés d'un adulte).

L'été, c'est fait pour créer ! Viens réaliser des bricolages rigolos et originaux avec nous.

**Heure du conte sur l'herbe**

Bibliothèque du Haut-Anjou  
**Les mercredis 8 et 22 août, à 10 h**

Pour les enfants âgés de 3 à 6 ans et leurs parents.  
L'heure du conte sort dehors ! Les enfants sont attendus sur la grande couverture sur l'herbe, derrière la bibliothèque, pour écouter des histoires fantastiques. En cas de pluie, l'activité se déroule dans la bibliothèque.

**Pique-nique d'histoires**

Place des Angevins  
**8 et 29 août, à 18 h 30**

Pour les enfants âgés de 3 à 6 ans et leurs parents.  
Habillez-vous adéquatement, apportez une couverture et une collation pour ce pique-nique tout en histoires. En cas de pluie, on se retrouve à l'intérieur de la bibliothèque pour une heure du conte traditionnelle en pyjama, comme les **15 et 22 août, à 18 h 30**.

**Ciné-biblio**

Bibliothèque Jean-Corbeil, salle d'animation  
**10 h 30**  
**Vendredi 10 août : Moana**  
**Vendredi 17 août : Kubo**  
**Vendredi 24 août : Sens dessus dessous**

**Fête de clôture du club de lecture TD : Éducazoo**

Bibliothèque Jean-Corbeil  
**Samedi 18 août, à 13 h 30**  
Inscription dès le 1<sup>er</sup> août  
Pour les jeunes inscrits au club seulement.  
*Psst... il est encore temps de t'inscrire !*

Voilà l'occasion de conclure le club de lecture avec une activité qui met en vedette nos amis à poils, à plumes et à écailles : tu pourras voir de près et même toucher différents animaux.

**ACTIVITÉS CULTURELLES**

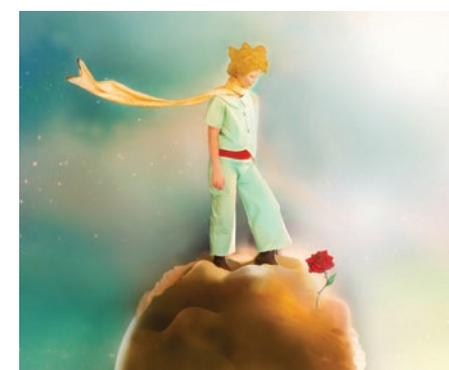
**Ciné-Ados en plein air – 1:54**

Place des Angevins  
**Mercredi 15 août**  
À la tombée du jour



**Astéroïde B612**

Place des Angevins  
**Jeudi 16 août, 10 h 30 et 19 h**  
Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.  
Adaptation du *Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry par Le Théâtre La Roulotte.



**ATELIER DE CIRQUE**

**Les Foutoukours**

Parc des Roseraies  
**Samedi 25 août, 14 h**



**SOIRÉES-CONCERTS**

**Une saison riche en émotions**

Découvrez des interprètes de qualité et différents styles de musique avec la programmation des concerts d'automne.  
Laissez-passer et billets disponibles le **mercredi 29 août, à partir de 19 h**, au centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou. Pour connaître la programmation, surveillez votre boîte postale, la brochure des activités *Culture et bibliothèques* est dorénavant distribuée par la poste.



**FÊTE DE QUARTIER**

**C'EST LA DERNIÈRE!**

Si vous avez manqué les fêtes de quartier, il n'est pas trop tard pour y participer, puisqu'il en reste encore une le **mercredi 8 août**, au parc Lucie-Bruneau.

**17 h**  
**La Pinacothèque**  
Animation et maquillage



**19 h**  
**Yvan Pedneault**  
**Spectacle de musique populaire**

Le finaliste de *La Voix 2016* présentera, en plus des chansons de son premier album, des succès incontournables des années 70 et 80, dont ceux du groupe Queen.  
**Du bon vieux rock qui bouge !**